

La vengeance ou la loi du talion en milieu lobi¹

Ce début du mois de juillet 2010 a été difficile pour les premières autorités politiques de la région de Gaoua. Et pour cause, pour la énième fois, la paix sociale de la région a été perturbée par des remous et des manifestations de populations lobi révoltées après mort d'homme à la suite d'une opération de police. Résultat : 1 mort à la suite de l'intervention policière, deux morts causées par des balles perdues tirées par la police qui a eu du mal à contenir les manifestants qui ont brûlé le commissariat de police. L'affaire a fait tellement bruit qu'une mission gouvernementale de 3 ministres s'est rendue dans la capitale du Sud-Ouest pour apaiser la tension socio-politique. Des médiations sont en cours pour calmer les esprits surchauffés.

Mais pourquoi ces violences dans le pays lobi ? Pourquoi les Lobi n'hésitent pas à s'attaquer même aux symboles sacrés de l'administration publique ? Pourquoi une telle violence de la part de ces Lobi qu'on dit barbares ou sauvages s'ils ne sont pas appelés les Indiens du Burkina ou les Zoulous de la Côte d'Ivoire ? Les lignes qui suivent nous permettront de comprendre la notion de vengeance ou la loi du talion en milieu lobi. Connaître ce peuple nous aidera à mieux l'administrer et à mieux le comprendre. Le gouverneur Labouret avait compris cela très tôt dans les années 1930, lui qui s'est illustré comme le premier sociologue du milieu lobi.

INTRODUCTION

La loi du talion ou '**lex talionis**' est cette loi antique de vie pour vie et de dent pour dent qu'on retrouve dans les XII Tables de Rome, dans le code d'Hammurabi et dans les lois assyriennes 2000 ans avant Jésus-Christ. Présente

¹ Cf. Hervé Sansan POODA, *De la loi du talion à la loi du Christ. Problématique de l'évangélisation des Lobi*, Mémoire 6^{ème} année de Grand Séminaire Saint Jean-Baptiste de Ouagadougou, Juin 2000, pp. 13-18.

dans la société juive biblique, la loi du talion fut appliquée par les sociétés européennes et africaines jusqu'à une période récente. Elle régissait la société lobi traditionnelle. Elle donnait lieu à la vendetta déjà connue en Corse méditerranéenne, à la vengeance en général faite d'inimitié et de haines que les quelques interdits sociaux n'arrivent pas toujours à contenir.

A - L'INIMITIE ET LA VENDETTA EN MILIEU LOBI.

Les Lobi sont connus pour leurs violences. L'inimitié et la vendetta sont presque des institutions sociales chez eux. Les causes, les manifestations et les conséquences sociales de l'inimitié et de la vendetta chez les Lobi sont multiples.

1 - Les causes fréquentes de la vengeance en milieu lobi²

La société traditionnelle lobi par sa partition en deux camps ennemis, KAMBOU/KAMBIRE et HIEN d'une part et DA et PALE d'autre part, légitime l'inimitié.

Bien plus, le vol de produits alimentaires et de bétail sont des causes de conflits interminables dans le pays. Surtout les confiscations de terres, de récoltes, de l'argent ou de cauris, le rapt de femmes et l'adultère sont des causes fréquentes d'inimitié et d'homicides. Et tout homicide réclame vengeance. La légitime défense exige que le Lobi soit tout le temps armé de son arc et de son carquois garni de flèches empoisonnées. Car la solidarité familiale et villageoise commande toujours vengeance en cas de meurtre affectant son groupe social personnel ou allié. « *La vengeance, écrit Jean-Claude DABIRE, est une conséquence de l'inimitié, elle se vit au niveau des personnes individuelles ou entre familles. Si pour le Lobi la vengeance est un devoir, elle est un devoir*

²-Cf. M. FIELOUX, *Les sentiers de la nuit. Les migrations Lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Ed. ORSTOM, Paris, 1980, p.67

solidaire vécu surtout au niveau des matriclans »³ et des villages. Et cette solidarité dans le devoir de la vengeance (ou vendetta) est la principale cause des conflits en pays lobi dont les manifestations se cristallisent dans les guerres intervillageoises et interclaniques (Cf. Annexe I et IV).

2 - Les manifestations de la vengeance en milieu lobi

Les dissensions sociales nées des cas de vengeance sont légendaires en pays lobi. Des guerres opposant des villages ou des vengeances interclaniques très sanglantes sont le décor habituel du pays lobi jusqu'à la veille encore de la seconde guerre mondiale (Cf. Annexes)..

Les cas classiques de vendetta opposent les caar ou matriclans KAMBOU/KAMBIRE alliés aux HIEN contre les DA alliés aux PALE. On parle alors de casôo ou flèche du matriclan différente de la flèche villageoise ou disôo. L'inimitié entre familles et entre villages se transmet de génération en génération et tôt ou tard la vengeance lobi surviendra.

Aux funérailles d'une victime de vengeance, ses parents de même matriclan ou ses alliés sociaux s'engageront à le venger. Et dans une société où le vengeur de sang est beaucoup honoré, cette vengeance qui s'inspire de la volonté des ancêtres surviendra inmanquablement. Mais elle respectera les divers interdits en la matière. On ne se venge pas durant toute la longue période de trêve de l'initiation du Joro⁴. De même, on ne tuera jamais un membre de son propre Kuon ou clan, de son propre caar ou matriclan, de son thicaar ou patriclan mineur. Tous ces interdits rendent périlleuse et difficile la vendetta ou l'entrée dans la confrérie des Khèldara ou vengeurs de sang. Et quand la vengeance éclate, elle entraîne de graves conséquences dans la société.

³-Jean-Claude. ZAW-DABIRE, *De la notion de famille chez les Lobi à la famille de Jésus en référence particulière à Mc. 3,20-21,31-35*, Mémoire ICAO, Abidjan, 1995, p.45

⁴- cf. Antoine de Padou POODA, *Le Joro et l'initiation chrétienne: de la confrontation à l'intégration*, Mémoire, Koumi, 1998.

3 - Les conséquences sociales de la vengeance

La loi de la vengeance contraint le Lobi à de fortes migrations pour la recherche de milieux de vie plus paisibles et plus sécuritaires. Le Lobi indépendant élira domicile dans le village de ses oncles maternels avec qui il partage le devoir de solidarité et d'assistance mutuelle. En cas d'homicide involontaire ou en cas de légitime défense, il sera contraint à l'émigration afin de protéger sa maisonnée de la vendetta.

Il s'ensuit une désintégration familiale et même la dislocation de villages entiers en hypothéquant la paix et la survie de la société. Le *hel-tir* ou le fait d'enlever la dette de la vengeance, a souvent plongé le pays lobi dans une situation de guerre et d'insécurité perpétuelles. Les représailles, les guerres des Lobi entre eux ou contre leurs voisins sociaux, ont entravé durant longtemps le développement économique du pays et la cohésion même des groupes sociaux minés par la haine interne.

B - LA HAINE OU LA VENGEANCE EN GENERAL DANS LA SOCIETE LOBI

Si l'inimitié et la vendetta opposent des clans et des villages lobi, il n'en demeure pas moins que la haine ou la vengeance en général déstabilise ces mêmes entités sociales où l'unité est difficile à réaliser. Que ce soit à l'intérieur d'un même village ou à l'intérieur d'une même famille lobi, la haine survit cruellement.

1 - La haine dans le village lobi

En l'absence d'un ennemi extérieur contre qui se mobiliseraient tous les villageois, la vie dans le *dii* ou village lobi n'est pas toujours paisible. La suspicion générale à l'intérieur d'un même village composé de matri-clans *sodara* ou ennemis (par exemple les Hien et les Palé) et la spirale de la violence en cas

de vol d'œufs de pintade ou lorsque des bœufs saccagent un champ, sont les grandes manifestations de la haine dans le village lobi.

En effet, comme le note Michèle FIELOUX, "*la permanence des relations d'hostilité à l'intérieur d'un village nuit à la vie communautaire et à la défense même du village dont la position de force ou de faiblesse dans la zone qu'il occupe est liée aux rapports de solidarité existant entre ses membres.*"⁵ C'est ainsi que par les moyens illicites comme l'empoisonnement et la sorcellerie, la violence intra-villageoise amène la dislocation et l'insécurité des zones de résidence lobi. On comprend alors l'insécurité qui règne dans le pays lobi bien redouté des ethnies voisines et des étrangers, commerçants Dioula et Mossi ou migrants Peul, qui s'y aventurent. Cela aboutit à la méfiance générale dans la société. Il devient aventureux de quitter tranquillement son lieu d'habitation ou son village d'origine pour un quelconque voyage. Il faut être un « homme » c'est-à-dire un brave (Cf. Les Noms de bravoure en Annexe III) pour le faire. Sur n'importe quel chemin, la mort se cache. Cette situation villageoise ou sociale de guerre froide n'épargne guère les familles elles-mêmes.

2 - La haine dans la famille

La haine dans les diverses ramifications de la famille lobi instaure les querelles intestines et les sorcelleries les plus dévastatrices de l'unité familiale.⁶ Les querelles d'héritage ou celles qui opposent le père à son fils (le fils travaillant pour son père sans droit d'héritage sur le fruit de ce dur labeur des champs et d'élevage), les malédictions paternelles contre le fils qui réclame le droit à l'indépendance, les exodes ruraux des enfants lobi à la recherche de leur liberté, les intrigues des coépouses et de leurs progénitures dans le Cuor lobi sont autant de manifestations de la haine intrafamiliale.

⁵ M. FIELOUX, *op. cit.*, p. 67.

⁶ Cf. H. KPAANYAANE - HIEN, *Le phénomène du "Dô" (inimitié) chez les Dagara du Burkina Faso*, Recherche ICAO, Abidjan, 1991, pp. 8-18.

La désolidarisation s'ensuit dans la famille. Notre grand-mère Pinamiana PALE ne cesse de nous dire que c'est la haine qui a tué tous nos aïeux. Il arrive même qu'un enfant tue son père ou sa mère pour se venger personnellement en dépit du risque d'être banni pour de bon de la famille. Un tel acte, à n'en point douter, porte préjudice à l'équilibre familial et social. Malheureusement la haine continue encore de nos jours de fragiliser la société Lobi.

3 - Actualité de la haine dans la société lobi

Si on rencontre de moins en moins les cas de vendetta dans la société lobi actuelle, ce n'est pas le lieu de le dire en ce qui concerne la haine et l'inimitié. L'opposition légendaire entre les familles est tout le temps rappelée dans les diverses altercations. Il existe encore des villages qui évitent des échanges, commerciaux ou matrimoniaux, entre eux à cause du tribut du passé. En milieu lobi, on vous conseillera de circuler prudemment pour ne pas tuer un poussin ou un homme. Les réactions vindicatives subsistent fortement encore. Des cas récents de vendetta nous ont été rapportés durant nos enquêtes. Même si le Lobi ne se présente plus ostensiblement avec son arc et son carquois, soyez sûr qu'il détient toujours sur lui un couteau ou une quelconque bague magique capable de produire les mêmes effets que les armes traditionnelles.

Mais il appert que la violence d'antan a baissé dans les centres semi-urbains du milieu lobi même si les montagnes de Gaoua demeurent toujours redoutées pour leurs repaires de bandits lobi. La paix règne dans le pays malgré les disputes et les actes de vandalisme fréquents dans les marchés et aires de funérailles des multiples villages traditionalistes lobi. La justice administrative a certes maille à partir avec la loi du talion chez les Lobi. Et les nouveaux lieux d'immigration lobi en Côte d'Ivoire sont le théâtre de querelles interminables lobi qui se terminent souvent par des bains de sang. Une telle actualité de la haine ou de la vengeance dans la société ne fait que renforcer la pertinence de notre

réflexion en la matière, surtout quand nous nous intéressons aux perspectives d'avenir de ce phénomène de société.

C - PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA VENGEANCE DANS LA SOCIETE LOBI.

Pour espérer la fin de la loi du talion en milieu lobi, il nous faut répondre aux aspirations de paix et de sécurité des Lobi. Certes, la société elle-même avait élaboré des remèdes et des méthodes de régulation des conflits sociaux dans le pays. Mais c'est en prenant en compte la recherche lobi de la paix, de l'harmonie et de la justice qu'on aidera cette société à éviter la vengeance et à tuer la haine en son sein.

1 - La paix et la justice traditionnelles

Le Lobi désire la paix, c'est pourquoi il est tout le temps armé. La paix traditionnelle était garantie par les diverses alliances interclaniques et intervillageoises. Des interdits comme ne pas tuer un parent ou son allié, ne pas se battre au marché, ni verser le sang sur la terre villageoise, sont autant de freins sociaux à la guerre.

De plus, en cas de conflits inévitables, la médiation traditionnelle des clans ou des villages alliés rétablissaient la paix et l'harmonie sociale. Cette médiation qui dépasse même la société lobi pour s'étendre sur les ethnies voisines est respectée de tous les Lobi.

Enfin, il faut comprendre la loi du talion chez les Lobi ou la vengeance comme une recherche de la justice sociale. Dans une société où il n'y a pas de pouvoir centralisé pour régler les conflits, la loi du talion paraît une justice restrictive des graves abus en cas de lèse-propiété. Quand la justice moderne administrative ne se laissera plus corrompre par l'argent des éleveurs Peul contre

qui se plaignent tout le temps les agriculteurs lobi, elle pourra supplanter la justice traditionnelle dans ce pays.

2 - De la médiation traditionnelle à la justice moderne

La cendre jetée par des alliés claniques sur une aire de bataille lobi sonne l'arrêt immédiat des hostilités. De même, une branche de karité arrête une violente dispute dans un village lobi. Puis des pourparlers dirigés par les clans alliés aboutissent toujours à enterrer la hache de guerre. La médiation des clans alliés fixe les dommages à réparer ou les intérêts à recevoir. Elle se termine par des rites de purification clanique ou villageoise aux différentes entités spirituelles comme la terre et les ancêtres profanés par la guerre, la bagarre ou le sang versé. La parole donnée en buvant à la mêmealebasse d'eau, dans laquelle est jetée une braise de feu, est toujours respectée. La longue trêve du *Joro* est aussi bien respectée des Lobi.

Toutes ces considérations sociologiques nous aident à comprendre pourquoi les Lobi recourent peu à la justice moderne et préfèrent encore se faire justice. Cela exigerait que la justice moderne exerce un réel rôle de médiation basée sur la pratique traditionnelle. Elle ne devra pas jouer le rôle de gendarme ou de l'autre force violente qui vient humilier davantage le Lobi déjà lésé par autrui. Sinon, la justice moderne sera toujours taxée de mesquine et partisane par les Lobi qui vont alors l'outrepasser royalement, comme on le voit bien encore dans la région.

Bien plus, quand la médiation de la justice moderne ne débouchera pas sur des rites ou des engagements religieux, aucune paix, aucun consensus ne sera possible en pays lobi. On n'est pas souvent surpris de voir des condamnés par la justice moderne sortir de prison et se venger de leurs adversaires avant, des fois, de se pendre ou de fuir à l'étranger. Le Lobi a peut-être besoin d'une autre justice...

ANNEXE I : CONFLITS ARMES ENTRE VILLAGES LOBI TRADITIONNELS.

Extrait du rapport de l'administrateur Henri LABOURET daté du 17 septembre 1921. (Cf. X13 244 Archives Abidjan et cité par Michèle FIELOUX dans *Les Sentiers de la nuit...*, ORSTOM, Paris, 1980, pp. 69-70).

« Dans les derniers engagements armés qui ont eu lieu on estime que sont intervenus des guerriers de Doudoura, Sanhouara, Damanadio, Gomboulora.

Il y a environ trois ans, une femme de Sanhouara nommée Bokoné perdit son mari et refusa d'épouser conformément à la coutume un parent de ce dernier. Elle alla vivre à Gourbirira avec le nommé Dihina qui refusa de payer une dot à la famille de l'ancien mari. Mais Bokoné, inconstante comme toutes les femmes Lobi, abandonna bientôt Dihina pour se mettre en ménage avec Binndyor de Sanhouara. Dihina en conçût du ressentiment non pas qu'il fut en proie à un amour impérieux mais parce qu'il estimait que l'abandon de sa maîtresse portait atteinte à son prestige d'homme vigoureux et de vengeur de sang. C'est pourquoi il tua Binndyor en juillet 1919. Deux jours plus tard plusieurs indigènes de Gourbirira se rendirent à Sanhouara en visite, les habitants de ce dernier village en tuèrent un par représailles. Les démonstrations que je fis à ce moment-là mirent un terme aux hostilités, on estima qu'il y avait égalité de pertes des deux côtés, on se tint tranquille. En janvier 1921 une femme de Kosso allant visiter ses parents à Sanhouara fut assassinée ainsi que l'enfant qu'elle portait par Dihina qui rouvrait ainsi le conflit. Ce double crime a motivé d'après les rapports qui se sont faits, cinq engagements armés auxquels auraient pris part les acteurs de plus en plus nombreux. On note les péripéties suivantes : il y a deux mois un homme de Sanhouara va voler du maïs à Gourbirira, le propriétaire l'aperçoit et le tue. Le lendemain bataille entre habitants des deux villages et leurs partisans, le chiffre des pertes est inconnu. Désireux de venger leur premier mort, les gens de Sanhouara s'embusquent dans le champ de maïs, et blessent le meurtrier du voleur de maïs ce qui engendre le 8 septembre une bataille générale Sanhouara, Doudoura d'une part, Gourbirira, Gongombiro d'autre part ».

Nous sommes en face d'une série de vengeances et de représailles inter-villageoises fréquentes dans la société traditionnelle lobi. Remarquons la solidarité villageoise dans les divers conflits. La faute d'un élément du village est imputée à son groupe villageois. Dent pour dent, œil pour œil, vie pour vie : c'est le règne de la loi du talion dans la société traditionnelle lobi.

ANNEXE II : CAS DE CONFLITS CLANIQUES : L'AFFAIRE HOUSSOPTHE.

(Extrait de *Les Sentiers de la nuit...* de M. FIELOUX, p.68)

« Houssopté Bain Somé avait enlevé une femme mariée à un homme du matriclan Da qui habitait dans un village proche d'Iridiaka appelé Sanwara. Le père de Houssopté, Kiakouté Bolto Hien, avait exigé de lui qu'il rende la femme à son mari. Il avait été initié au même « bur » (soit danda bur) que le mari et cette initiation commune lui interdisait de commettre envers lui, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses proches, le moindre acte malveillant. Mais Houssopté, au lieu de suivre les conseils de son père, s'est enfui avec la femme chez le fils de son oncle utérin (guien bine) qui habitait à Kpokora. Quelques mois plus tard, le mari est venu ravir de force une femme du village d'Iridiaka qui était mariée, en plus, avec un homme de même matriclan que le père de Houssopté (soit Hien). Il s'est enfui avec cette femme à Gongombiro dans une maison habitée par les membres de son matriclan Da. Puis, la femme s'est enfuie de cette maison au moment où elle s'est aperçue qu'elle était enceinte de son ravisseur. Elle est retournée dans son village, Iridiaka. Son ravisseur est alors parti dans son premier village de résidence qui était Sanwara. De là, il est allé prendre de force 7 bœufs dans la maison du père de Houssopté à Iridiaka. Pour bien montrer qu'il n'était pas décidé à les lui rendre, il coupa la queue de 4 vaches. Il est un fait que sa femme qui avait été enlevée, avec consentement, par Houssopté n'est jamais revenue habiter avec lui et lui-même n'a jamais rendu les bœufs qui ont servi de remboursement de la « dot » qu'il avait dû donner aux parents de la femme. Enfin, après la mort de son père, Houssopté est revenu s'établir à Iridiaka sans oser toutefois cultiver dans le « bann » de son père envers qui il s'était montré tellement insoumis. Il a donc emprunter une portion de terre à un « banndar » qui était du même matriclan que son père (Hien) ».

Dans ce récit à fortes implications sociologiques, nous avons pu remarquer les relations claniques dans les conflits lobi. La solidarité dans le clan commande les résidences et les échanges sociaux.

ANNEXE III : NOMS INITIATIQUES ET SURNOMS MISOPHORES LOBI.

L'analyse du sens de ces quelques noms misophores que nous avons tirés d'un répertoire personnel composé en 1997 et qui compte plus de 250 noms de gloire lobi nous plonge dans la mentalité traditionnelle de haine et de vengeance. Quand deux inconnus se rencontrent en chemin ou quand deux ennemis se disputent, ils commencent par une passe d'armes de ces noms de gloire lobi ou kûyiri. Un père peut lancer un défi à ses ennemis dans le nom initiatique qu'il donne à son enfant. Chaque homme ou femme Lobi peut choisir à n'importe quel moment de sa vie un nom-défi ou un nom-programme qui est souvent misophore c'est à dire qui porte sur la haine ou l'inimitié.

- 1- **Manakùna** ou **Komaana** : Je tue en riant.
- 2- **Fiilkùna** : Je flatte pour tuer.
- 3- **Danakùna** : J'arrive juste pour tuer.
- 4- **Beniikùna** : Je frappe jusqu'à tuer.
- 5- **Taakù** : Je finis par tuer toujours.
- 6- **Sonamiko** : A moins de m'ensorceler pour me tuer !
- 7- **Yaalhiir** : Tu recherches ta putréfaction ou ta mort.
- 8- **Kùfaathe** : Celui qui tue et abandonne sa victime en brousse.
- 9- **Kùsamii** : Je tue avant de le proclamer fort.
- 10- **Lèkù** : Je tue sans procès celui qui se place sur mon passage.
- 11- **Barâkù** : Gare à toi si tu te butes à moi ; je te tue !
- 12- **Kir-î-koè** : Avec moi il y aura mort d'homme.
- 13- **Pèsaathe** : Celui qui se ceint des intestins de ses victimes.
- 14- **Pèkimthe** ou **Pèlimnè** : Celui qui s'amuse avec les intestins de ses victimes.
- 15- **Yùwièlè** : Celui qui fracasse les crânes.
- 16- **Khinothe** : La mort te guette.
- 17- **Kùjiil** : Je te tuerai et attendrai ceux qui vont se présenter pour te venger.
- 18- **Wièlthe** : Celui qui écrabouille ou fracasse ses victimes.
- 19- **Damol-kù-faa** : Celui qui tue impunément.
- 20- **Khèl-diir-n-nirè** : Ce n'est pas facile d'être vengeur de sang.
- 21- **A-fi-ji-na-dè** : Sois toujours sur tes gardes sinon...

- 22- **Do-hî-the** : Celui qui met le feu dans le village.
- 23- **Yèkha-n-di** : Si des gens se trompent par hasard sur moi...
- 24- **Kùthùnothe** : L'invulnérable ou celui qu'on tue en vain.
- 25- **Dijèthe** : Celui qui fait trembler le village de peur.
- 26- **Kpodara-n-dè** : Trouille aux possesseurs de testicules (aux mâles) !
- 27- **Kajèthe** : Celui qui envoie à la pelle au cimetière.
- 28- **Kapar-n-koè** : Je mets à bain et à sac là où je passe.
- 29- **Koè-yaa** : Je mets le trouble au marché.
- 30- **Dùjèr ou Jèbiro** : On se rassemblera pour faire tes funérailles.
- 31- **Khaar-fa-ji** : C'est outre-tombe que tu comprendras !
- 32- **Bethùno** : Celui qu'on frappe en vain.
- 33- **Miawièla** : Celle qui détruit en parlant.
- 34- **Bibothe** : Celui qui refuse toujours les funérailles c'est-à-dire la mort.
- 35- **Cùùthùnçthe** : L'invincible, celui qu'on ne peut jamais vaincre.
- 36- **Dôkpèi** : Le venimeux, dangereux comme un serpent.
- 37- **Dakhaa** : L'amertume incarnée ou le terrible.
- 38- **Pèbiithe** : L'affliction incarnée ou l'indigeste.
- 39- **Dîijormè** : Le vainqueur, celui qui surpasse toujours.
- 40- **Bùfaathe** : Celui qui garde rancune jusqu'au jour de la vengeance.
- 41- **Wolô'laarè** : Tu me haïras en secret seulement !
- 42- **Harkhaathe** : Le méchant, celui qui a le foie (ou le cœur) amer.
- 43- **Lirèmiko** : Diffame-moi à mort !
- 44- **Heltiiri** : La vengeance incarnée.
- 45- **Kùbùrèna** : Celle qui te tue en secret.
- 46- **Wolôsùonthe** : Celui qui t'inflige le malheur en secret.
- 47- **Tiinthe** : Le rancunier, celui qui te gardera toujours en rancune.
- 48- **Mia-pè** : Finis de parler ! (tu verras de quel bois je me chauffe !).
- 49- **Hùnothe** : Celui qui se cache sur le chemin pour guetter son ennemi.
- 50- **Urusuonè** : La rancunière.

ANNEXE IV : COMPTE RENDU D'UNE BAGARRE AU MARCHÉ DE DOUDOU.

Gaoua le 26 janvier 1939.

L'administrateur commandant du cercle de Gaoua à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire à Abidjan.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une bagarre a eu lieu le cinq courant entre les villages de Sanhouara et de Soumissira du canton de Gaoua.

L'origine de cette bagarre est des plus futiles : la veille au soir, au marché de Doudou, un indigène de Sanhouara, Eldou, voulut frapper d'un coup de bâton le nommé Tialété du village de Soumissira parce que ce dernier, soi-disant l'amant de sa femme, causait avec cette dernière à proximité du marché. Un des suivants de Tialété porta un violent coup de bâton à la tête de Eldou, qui, blessé au crâne tomba à terre ; ce fut ensuite un échange de coups entre les partisans des deux antagonistes. Ceux de Soumissira, moins nombreux, prirent la fuite, poursuivis par ceux de Sanhouara. Mais dans un bas-fond, les premiers s'embusquèrent dans les herbes et à la faveur de la nuit tirèrent des flèches sur les poursuivants. Un de ces derniers, Kertine Yen, fut atteint à la cuisse et fut transporté à Sanhouara par ses camarades. Ceux-ci furieux de voir un des leurs mortellement blessé partirent immédiatement pour couper la route aux seconds. Un de ces derniers, un jeune homme du village de Damanadio, Diorbi, fut atteint par une flèche et mourut sur place. Au retour à Sanhouara les jeunes gens apprirent la mort de leur camarade Kertine Yen et il fut immédiatement décidé de partir au petit jour, à l'assaut du village de Soumissira afin de venger le mort.

Tous les hommes de Sanhouara, sauf huit, dont les noms me furent donnés par Eldou, blessé la veille, partirent armés de leur arc.

La rencontre eut lieu vers sept heures et ce fut la grande bataille qui donna les résultats suivants : douze blessés du côté des assaillants et huit parmi ceux de Soumissira.

Entendant arriver les gens de Sanhouara qui poussaient leurs cris de guerre, ceux de Soumissira s'étaient regroupés devant le soukala de leur chef. Ce dernier essaya, paraît-il d'arrêter les assaillants en leur criant des paroles calmes et leur demandant de régler cette affaire sans effusion de sang. Il ne fut pas écouté et les gens de Sanhouara répondirent par des injures et les flèches commencèrent à partir. Attaqués et insultés les indigènes de Soumissira se défendirent également à coups de flèches.

(...) Averti à neuf heures trente... je me rendis immédiatement à Doudou pour procéder sur place à une enquête et pour ramener les blessés à Gaoua. Il me fut impossible de voir les chefs de soukala de Sanhouara qui tous se cachaient en brousse...

Cette affaire relève du Tribunal criminel et je m'en suis saisi pour procéder à l'enquête régulière, celle-ci sera longue, ne pouvant user de la force pour ne pas la compliquer et pour éviter la fuite certaine des personnes coupables.

Cependant je me permets d'attirer l'attention de l'autorité supérieure sur le mauvais état d'esprit qui règne en particulier dans l'ex-canton d'Iridiaka rattaché au canton de Gaoua lors de la réorganisation de 1938. Je crois qu'il y aurait lieu de faire procéder dans cette région (voisine du canton de Pandio rattaché à Batié, parce que peuplé de Lobi également très réfractaires), à une manifestation de notre force militaire afin d'impressionner les habitants de ces deux cantons tout à fait hostiles à nos procédés de colonisation et qui sont d'un très mauvais exemple pour les autres indigènes du cercle...

VAZEILLE, Lettre n° 53 du 26 janvier 1939 à Monsieur le Gouverneur de la Haute-Côte-d'Ivoire, Archives du cercle de Gaoua, C.V.R.S., Ouagadougou ; et qu'on retrouve dans l'annexe 2 du Chapitre XIII sur *Les Lobi. Tradition et Changement. Burkina Faso, Tome 2*, Ed. Siloë, Paris, 1988 de Madeleine PERE.

Ce rapport témoigne des guerres lobi vues par l'administration coloniale. Il contient de sérieux éléments d'analyse sur l'opposition farouche des Lobi à se laisser régir par les lois coloniales.

POODA Sansan Hervé / B.P. 07 GAOUA Burkina Faso / sanherpo@yahoo.fr